

La personne handicapée... un citoyen à part entière qui reçoit un transport adapté à ses besoins: Mythe ou réalité?

Lettre ouverte



par **André Nadeau**

Voir tous les articles de André Nadeau

Article mis en ligne le 21 octobre 2008 à 14:56

Soyez le premier à commenter cet article

Le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), organisme régional de défense de droits, dénonce le manque de respect des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie envers leurs citoyens handicapés. Le 9 juillet dernier, les maires adoptaient la nouvelle réglementation du service de transport en commun adapté de la MRC Matawinie, règlement numéro 114-2008 abrogeant le règlement numéro 104-2005. Celle-ci annonçait un recul historique engendrant des pertes considérables pour les utilisateurs du transport adapté, dont voici deux exemples bien concrets:

• Coupure de service les soirs de semaine :

□ Avant, service offert du dimanche au samedi de 7h00 à 24h00.

□ Nouveau règlement, service offert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00, le samedi et dimanche de 11h00 à 22h00 pour l'intra MRC, puis de 11h00 à 18h00 pour le hors territoire.

• Coupure de service vers Joliette :

□ Avant, service offert sur tout le territoire de Joliette sans contrainte de nombre, motif ou circuit, et la réservation se fait la veille du déplacement.

□ Nouveau règlement, service fermé vers Joliette sauf pour le Centre hospitalier régional de Lanaudière, et ce, seulement si 3 personnes peuvent être jumelées à bord d'un même véhicule, selon les circuits et horaires établis par le Conseil de la MRC. La réservation doit être faite une semaine à l'avance.

Pour certaines personnes, ces changements signifiaient la perte d'un revenu, pour d'autres, le stress de ne plus avoir accès aux soins de santé qu'elles avaient. Des citoyens handicapés de la Matawinie ont pensé mettre leur maison à vendre, d'autres le font, inquiets et épuisés d'espérer un service de qualité répondant à leurs besoins. Sans contredit, une telle réglementation aurait directement affecté l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et entravé l'amélioration du service de transport adapté sur toute la région de Lanaudière.

En réaction à l'annonce dudit règlement, par écrit, le RUTAL a signifié à la direction de la MRC de Matawinie, son total désaccord face aux changements annoncés. Cette action, plus celles d'organismes

et de personnes concernées par la problématique du transport dans ce secteur, ont permis d'empêcher l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation qui était prévue pour le 6 octobre 2008. En effet, le 22 septembre dernier, la direction de la MRC suspendait l'application du règlement 114-2008, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Rappelons que tout ceci s'est déroulé, en pleine saison estivale, alors que le Conseil des maires avait décidé de se doter d'une nouvelle réglementation pour le transport adapté de la MRC de Matawinie, sans toutefois consulter au préalable les utilisateurs et organismes concernés. Le RUTAL déplore cette façon de faire qui est un manque de respect de la part des maires envers leurs citoyens. Notons également la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Conseil qui engendre pour les utilisateurs, une augmentation des tarifs sur la majorité des déplacements offerts dans la MRC. À titre d'exemple, un aller simple à l'intérieur d'une même municipalité est passé de 2,30\$ à 3,15\$, soit une augmentation de 37%. La hausse des tarifs non-justifiée par une amélioration des services, amène l'incompréhension de la part des utilisateurs de la Matawinie. La confiance est ébranlée, cela va sans dire.

Précisons que six (6) services de transport adapté régis par six (6) réglementations bien distinctes existent actuellement dans la région de Lanaudière. Les MRC possèdent depuis 2002, suite au décret numéro 1007-2002 du gouvernement du Québec constituant le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL), le pouvoir de modifier un règlement à n'importe quel moment dans l'année. Cette réalité demande à notre organisme une vigilance de tous les instants afin d'éviter des pertes majeures pour les utilisateurs du transport adapté. Prenons, à titre d'exemple, les changements au niveau des heures de service que voulait apporter la MRC Matawinie; il aurait s'agit d'un recul de près de dix (10) ans pour les utilisateurs, un bel exemple d'acquis qu'on croyait solide, mais qui au fond témoigne de la fragilité des gains obtenus difficilement au fil des ans. Une simple décision de la part des maires, plus une signature apposée au bas d'une page peuvent suffire à transformer complètement le portrait du transport et, par conséquent venir pénaliser les utilisateurs d'un secteur et freiner la mise en place d'une interconnexion régionale. Difficile de penser qu'à l'aube de 2009, les utilisateurs du transport adapté ne peuvent pas encore se déplacer sur tout le territoire de Lanaudière. À quand l'AMÉLIORATION des services?

Le transport adapté constitue souvent le seul mode de transport sécuritaire pour la personne handicapée. Il est un service essentiel et vital qui permet de briser l'isolement et favorise l'intégration. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière qui paient des taxes donc, qui ont droit aussi à un service de transport de qualité.

Le RUTAL invite les associations, les utilisateurs et les proches du territoire lanaudois à demeurer vigilants face aux acquis en transport adapté. Tenez-vous informés des développements en transport adapté, soit auprès de votre comité d'usagers local ou du RUTAL, et ne vous gênez pas pour mentionner à votre service les aspects que vous appréciez ainsi que ceux que vous souhaitez voir améliorer.

Pour de plus amples informations, pour émettre des commentaires ou porter plainte, vous pouvez rejoindre Natalie Savard, coordonnatrice du RUTAL, au:

Téléphone: 450 755-2221

Ligne sans frais: 1-866-910-2221